

40066 Acétone

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

Acétone

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

LAURYLALAB

5 rue Charles Martin

BP 90

69192 Saint Fons Cedex

Tél. 04 72 89 54 55

e-mail: laurylab@wanadoo.fr

Fax : 04 72 89 58 16

2. Identification des dangers

Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: Acétone

Formule: CH_3COCH_3 M.=58,08 CAS [67-64-1]

Numéro CE (EINECS): 200-662-2

Numéro d'indice CE: 606-001-00-8

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir. (Risque d'aspiration.) Recourir à l'assistance d'un médecin. Administrer une solution de charbon actif à usage médical. Laxatifs: sulfate sodique (1 cuillerée à soupe dans 250 ml d'eau). Ne pas boire de lait. Ne pas administrer d'huiles digestives.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse. Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Risque d'inflammation par accumulation de charges électrostatiques.

5.4 Equipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler les vapeurs. Apporter une aération appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable secs et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Eviter la formation de charges électrostatiques.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante. Protégé de la lumière.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limite d'exposition:

VLA-ED: 500 ppm ou 1210 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre AX. Filtre P₃.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés (néoprène, latex).

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive du équipement, compte tenu du niveau et de la durée du contact.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Liquide transparent et incolore.

Odeur:

Caractéristique.

Point d'ébullition: 56,5°C

Point de fusion: -94°C

Point d'inflammation: -20°C

Température d'auto-ignition: 540°C

Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 2,2 - 12,8 vol %

Pression de vapeur: (20°C) 233 hPa

Densité (20/4): 0,791

Solubilité: Miscible avec de l'eau, de l'éthanol, de l'éther et de le trichlorométhane

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Hydroxydes alcalins. Halogènes. Hydrocarbures halogénés.
Halogénures d'halogène. Agents oxydants (acide perchlorique,

perchlorates, halogénates, CrO₃, halogénoxydes, acide nitrique, oxydes de nitrogène, oxydes non métalliques, acide chromosulfurique entre autres). Métaux alcalins. Nitrosyles. Métaux. Éthanolamine

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Peroxydes.

10.4 Information complémentaire:

L'exposition à la lumière et à l'air favorise la formation de peroxydes. Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 5800 mg/kg

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation des vapeurs: Irritation des muqueuses. L'exposition prolongée provoque maux de tête, flux salivaire, nausées, vomissements, vertige, narcose, lésions de la peau. Il ne faut pas écarter: coma.

Par contact oculaire: troubles de la vision.

Par ingestion: troubles gastro-intestinaux, maux de tête, flux salivaire, nausées, vomissements, vertige, narcose, coma.

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

Distribution: log P(oct)= -0.24

12.2 Ecotoxicité :

12.1.1 - Test EC₅₀ (mg/l) :

Bactéries (Photobacterium phosphoreum) = 22.000 mg/l ;

Classification : Tox.

Poissons (Salmo gairdneri) 2.000 mg/l) Tox.

Poissons (Leuciscus Idus) = 7.505 mg/l ; Classification : Tox.

Crustacés (Daphnia Magna) = 12.100 mg/l ; Classification : Tox.

Bactéries (Ps. putida) = 1.700 mg/l ; Classification : Tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Moyen

Risque pour le milieu terrestre = Bas

12.2.3 - Observations :

La toxicité n'est pas très élevée.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test : DBO₅ = 1,76 g/g

DCO = 2,07 g/g

ThOD= 2,2 mg/l

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = Elevée, plus de 1/3

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : -----

12.3.4 - Observations :

Produit facilement biodégradable.

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test :

12.4.2 - Bioaccumulation :

Risque = -----

12.4.3 - Observations :

Produit non bioaccumulable.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Des interférences dans les stations d'épuration ne son pas à craindre s'il est utilisé correctement. Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: ACETONE

ONU 1090 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: ACETONE

ONU 1090 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Acétone

ONU 1090 Classe: 3 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 307 PAX 305

15. Information réglementaire

15.1 Etiquetage

Indications de danger: Facilement inflammable Irritant
Phrases R: 11-36-66-67 Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S: 9-16-26 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Numéro d'indice CE: 606-001-00-8

16. Autres informations

Numéro et date de la révision:3 16.04.08

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 5, 8, 15.

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.